

DÉLIBÉRATION D'ASSEMBLÉE : 27 juin 2011

Objet : BUDGET EXECUTE 2010

Présents : MM. BAILLY – BALAGUER – BENEDIT – BUGAUD – DAMELET – DRHOUIN – DUMAS – FALCONNIER – FRATTA – GIREAU – GUDERZO – JOSEPH – JOUSSEAU – LUGAND – MARMILLON – MERCIER – MONNET – PERRAUT – PHILIBERT – PIERROT – MME PRADEL – MM. REY – TOURNIER-BILLON – VERNE – VOISIN

---

BUDGET EXECUTE 2010

Intervention de M. Eric LUGAND, Vice Président Trésorier Adjoint

I. RAPPEL DES PRINCIPES

L'exécution du budget est du ressort :

- du Président qui est ordonnateur des dépenses et des recettes,
- du Trésorier chargé :
  - du paiement des dépenses,
  - du recouvrement des recettes,
  - de la tenue de la comptabilité de la Chambre.
- de la Commission des Marchés chargée d'examiner les marchés de travaux et de fournitures dont le montant est supérieur au seuil retenu pour l'application des marchés publics,
- de la Commission des Finances chargée d'émettre un avis sur les comptes et sur les projets de délibérations ayant une incidence budgétaire.

En outre, depuis la réforme comptable, les comptes doivent être certifiés par un commissaire aux comptes.

II. COMMENT S'EST DÉROULÉE L'EXÉCUTION DU BUDGET

21. OPÉRATIONS DE FONCTIONNEMENT

Nous avons prévu au budget rectificatif n°2 2010 un total de charges de 10 411 K€. Les charges réelles se sont élevées à 8 905 K€ selon le détail ci-après :

DÉLIBÉRATION D'ASSEMBLÉE : 27 juin 2011

Objet : BUDGET EXECUTE 2010

	PREVU	REALISE
Y Charges d'exploitation	10 411	8 905
comprenant :		
§ Contribution CCIR	852	852
§ Achats de marchandises	16	13
§ Achats et charges	2 365	2 007
§ Impôts et Taxes	420	406
§ Frais de personnel	4 228	4 076
§ Dotations aux amortissements et provisions	412	477
§ Autres charges comprenant principalement des subventions	1 972	916
à <u>Au titre du fonds de développement de la formation (en K€) :</u>		
Lycée Charpak : 12 - Lycée du BUGEY BELLEY : 1		
- Lycée Voisin : 21 – MFR Cormaranche : 22		
à <u>Au titre des autres subventions et contributions (en K€) :</u>		
ESCI : 435 - Alimentec : 61 - France Télécom 63 -		
Mission Économique de l'Ain : 150 – EGEE : 3 -		
- Fonds concours Magistrature : 7 - Pôle Sup 01 : 8 -		
Unions commerciales : 11 – Alimentec CDRA IAA : 12		
à <u>Au titre du fonds de recherche et développement (en K€) :</u>		
Divers : 69 (14 bénéficiaires)		
à <u>Au titre du fonds en faveur des entreprises (en K€) :</u>		
3 entreprises : 20		
Y Charges Financières	46	25
§ Intérêts et charges	25 K€	
Y Charges exceptionnelles et I.S.	99	133
⊖ Dont impôt société	37 K€	
⊖ Dont valeur comptable des locaux du FIT	63 K€	

DÉLIBÉRATION D'ASSEMBLÉE : 27 juin 2011

Objet : BUDGET EXECUTE 2010

Comment finançons-nous ces charges ? Nous avons prévu un total de produits de 10 067 K€. Ils se sont élevés à 9 945 K€, selon le détail ci-après.

	PREVU	REALISE
Y Produits d'exploitation	9 517	9 519
comprenant :		
§ Ressources fiscales (ex-TATP)	8 597	8 491
§ Ventes de marchandises	32	33
§ Prestations de Services	560	630
§ Subventions dont :	328	343
- Innovation technologique	35 K€	
- Objectif environnement	47 K€	
- Opération urbaine Pays du Bugey	29 K€	
- Opération urbaine Oyonnax	26 K€	
- Création d'entreprises	22 K€	
- Démarche Qualité Tourisme	51 K€	
- Opération Salon SOLUTRANS	40 K€	
- Promotion de l'apprentissage point A	35 K€	
- Nouveaux exportateurs	19 K€	
- Opération Capital Sénior	6 K€	
§ Reprises sur provisions	0	21
- Créances clients	21 K€	
Y Produits Financiers	100	126
§ Produits de placements	66 K€	
§ Produits de participations	43 K€	
§ Reprise sur provisions	17 K€	
Y Produits exceptionnels	450	301
§ Réintégration de la quote-part des subventions d'équipements rapportée au Compte de Résultat pour	73 K€	
§ Cession locaux FIT	227 K€	

En conséquence, le résultat de l'exercice se résume selon le récapitulatif ci-après :

	PREVU	REALISE
Total des produits	10 067 K€	9 946 K€
Total des charges	10 411 K€	8 905 K€
Résultat	- 343 K€	1 041 K€

DÉLIBÉRATION D'ASSEMBLÉE : 27 juin 2011

Objet : BUDGET EXECUTE 2010

22 – OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS

	PREVU	REALISE
Nous avons noté en emplois, au cours de l'exercice :		
○ des immobilisations incorporelles concernant des logiciels	10	9
○ des immobilisations corporelles	2 475	45
concernant :		
- les travaux de rénovation de toiture et façades ESCI : 38 K€		
- le matériel informatique : 4 K€		
- matériel et mobilier divers : 3 K€		
○ des immobilisations financières	450	0
concernant :		
- la participation au fonds de prêt des associations		
○ des remboursements d'emprunts	330	337
○ une augmentation des stocks de		- 5
soit un total d'emplois en capital de	3 265	387
Ces emplois ont été financés :		
○ par la capacité d'autofinancement de l'exercice soit	- 315	1 241
○ par la sortie d'éléments d'actif.	247	237
Il s'agit :		
- du remboursement partiel de l'avance du Groupe ESCI : 10 K€		
- de locaux au FIT : 227 K€		
○ par la mise en place de l'emprunt pour les travaux de construction du Centre des Entrepreneurs	1 200	0
soit un total de ressources en capital de	1 132	1 478

En conséquence, la variation du fonds de roulement global de l'exercice est positive de 1 092 K€.

DÉLIBÉRATION D'ASSEMBLÉE : 27 juin 2011

Objet : BUDGET EXECUTE 2010

III. BILAN

Le bilan au 31 décembre 2010 se présente comme suit :

**À L'ACTIF**

	Net au 31.12.2009	Net au 31.12.2010
Immobilisations incorporelles	110	108
Immobilisations corporelles	4 030	3 632
Immobilisations financières	173	180
Sous total actif immobilisé	4 313	3 920
Stocks	11	15
Créances	329	407
Valeurs mobilières de placement	7 962	8 786
Disponibilités	94	492
Sous total actif circulant	8 396	9 701
Comptes de régularisation (1)	369	176
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>13 078</b>	<b>13 797</b>

(1) Charges constatées d'avance concernant :

- le versement de la subvention exceptionnelle au Groupe ESCI de l'Ain, l'ajustement des fournitures non stockables et diverses factures d'assurances, titres de restauration, abonnements, charges du FIT ...

**AU PASSIF**

	Net au 31.12.2009	Net au 31.12.2010
Écart d'ouverture	2 322	2 322
Report à nouveau	4 645	5 925
Subventions d'investissements	395	321
Résultat de l'exercice	1 280	1 041
Sous total capitaux propres	8 642	9 609
Provision pour risques	8	19
Provision pour charges	1 435	1 466
Sous total provision pour risques et charges	1 443	1 485
Emprunts et dettes financières	1 297	959
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	384	402
Dettes fiscales et sociales	822	858
Autres dettes	415	428
Sous total dettes	2 918	2 647
Comptes de régularisation (2)	75	56
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>13 078</b>	<b>13 797</b>

(2) Produits constatés d'avance concernant la quote-part 2011 des subventions et des factures EDM

IV. FILIALES ET PARTICIPATIONS

La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de l'Ain ne détient aucune participation supérieure à 50%.

DÉLIBÉRATION D'ASSEMBLÉE : 27 juin 2011

Objet : BUDGET EXECUTE 2010

V. ENTITÉS LIÉES À LA CHAMBRE

5.1 PÔLE EUROPÉEN DE PLASTURGIE

Son statut juridique est celui d'une association. La participation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain se présente sous la forme d'un apport en 3 tranches d'un montant de 1,83 millions d'euros, assorti d'un droit de reprise. Cet apport est entièrement provisionné.

Le dernier résultat approuvé est négatif de 36 K€ et la situation nette s'élève à 3 377 K€.

5.2 SYNDICAT MIXTE ALIMENTEC

Son statut juridique est celui d'un syndicat mixte. Ce syndicat a pour objet le fonctionnement de la plate-forme Alimentec. Il est composé :

- de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de l'Ain,
- du Département de l'Ain,
- de la Communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse.

La participation de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de l'Ain revêt la forme d'une subvention annuelle de 61 K€ en 2010.

Au dernier arrêté de compte approuvé, le 31 décembre 2010, le résultat s'élève à 129 K€ et la situation nette s'élève à 1 001 K€.

5.4 GROUPE ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'AIN

Son statut juridique est celui d'une association. La subvention allouée par notre Compagnie s'élève à 359 K€, à laquelle s'est ajoutée une subvention exceptionnelle de 76 K€ pour assurer la poursuite des cycles en cours jusqu'à la liquidation de l'association.

5.5 AGENCE ÉCONOMIQUE DU PAYS DE GEX

La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de l'Ain assure au Centre d'affaires de Ferney-Voltaire la domiciliation postale estimée pour l'exercice 2010 à un montant de l'ordre de 1 K euros.

5.6 FÉDÉRATION DES UNIONS D'ARTISANS ET COMMERÇANTS DE L'AIN (FEUDAC)

Suite à la décision de l'Assemblée générale du 29 juin 2009, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain mobilise des moyens administratifs au bénéfice de cette association. Le montant estimé pour l'exercice 2010 s'élève à 2 K€.

VI. ANNEXE

La réglementation en vigueur fait obligation à l'Assemblée de voter l'annexe aux comptes de l'exercice.

Cette annexe a pour objet de mettre en évidence les faits caractéristiques de l'exercice et de permettre une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat.

Au titre des faits caractéristiques de l'exercice nous avons noté que :

- Ø La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain a terminé les travaux de rénovation de l'ESCI.
- Ø La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain a procédé à la signature des traités d'apport aux fonds de prêt des associations de prêt d'honneur pour un montant de 242 000 euros (qui ont été versé début 2011).
- Ø La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain a cédé des bureaux d'une surface de 251,32 m<sup>2</sup> (Loi Carrez) au centre d'affaires international de Ferney-Voltaire.
- Ø La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain a constaté les difficultés financières de l'association ESCI de l'Ain évoquées précédemment dans le paragraphe des entités liées à la CCI.

DÉLIBÉRATION D'ASSEMBLÉE : 27 juin 2011

Objet : BUDGET EXECUTE 2010

VII. RAPPORT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT À L'ASSEMBLÉE SUR LES MARCHÉS

Conformément aux dispositions de l'article 70 bis du règlement intérieur, relatives aux conditions de passation des marchés publics, le rapport sur les marchés passés par le Président de la Chambre de Commerce en vertu de son habilitation vous a été transmis avec la convocation à l'Assemblée Générale de ce jour. Ce rapport sera annexé à la présente délibération.

VIII. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

La Commission des finances s'est réunie le mercredi 15 juin 2011 pour examiner le budget exécuté 2010 et émettre un avis.

Marc Dumas vous en donne lecture : " La Commission des finances s'est réunie le 15 juin 2011 pour examiner le budget exécuté 2010 et émettre un avis.

Après étude des dossiers et échanges de vues, la commission a émis un avis favorable à l'unanimité sur le budget exécuté 2010 qui vient de vous être présenté."

IX. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

"Mesdames, Messieurs les membres de l'Assemblée Générale,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été élaborés par le Trésorier. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de l'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit de comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels."

DÉLIBÉRATION D'ASSEMBLÉE : 27 juin 2011

Objet : BUDGET EXECUTE 2010

L'Assemblée,

- Vu l'exposé du Trésorier adjoint,

- Vu l'avis de la Commission des Finances,

- Vu le rapport du Commissaire aux comptes,

- Vu le rapport spécial du Président à l'Assemblée sur les marchés,

Après en avoir délibéré, approuve les comptes de l'exercice 2010 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus .....	36
- Nombre de Membres en exercice .....	36
- Nombre de Membres présents .....	25
- Nombre de voix pour .....	25
- Nombre de voix contre .....	0
- Nombre d'abstentions .....	0